

Chômage régional

A mon avis, le fait qu'on n'ait pas pu donner à l'Est canadien des possibilités de développement a des répercussions presque directes sur l'emploi. En 1974, à la suite de ses échanges commerciaux avec les autres provinces, la région de l'Atlantique a enregistré un déficit net de 1.5 milliard de dollars, ce qui représentait pour la région la perte de 60,486 emplois. Autrement dit, le gouvernement actuel rend la province de plus en plus dépendante et, même si les provinces de l'Atlantique parviennent à maintenir leur capacité de consommation, elles s'éloignent de plus en plus d'une économie viable, efficace et indépendante où l'on pourrait créer des emplois.

Évidemment on ne peut pas s'attendre qu'un ministre réussisse à lui seul à éliminer les disparités et c'est pourquoi je dis tout de suite que je ne parlerai pas exclusivement ou même surtout du MEER. En fait, selon moi, il s'agit sans doute là des politiques et des programmes les mieux coordonnés de tous les principaux ministères fédéraux et, au cours du débat d'aujourd'hui, mes collègues exposeront explicitement ce que nous attendons des ministères qui s'occupent des questions de transport, d'énergie, de fiscalité et de droits de douanes.

Je voudrais surtout soulever la question de la responsabilité financière du gouvernement, d'une part parce que je la crois primordiale. J'en ai discuté avec le ministre. Dans le cadre du dernier budget, on a pris une initiative que je crois très importante en principe, mais en pratique le gouvernement n'a fait cela que pour la frime et j'aimerais en parler plus en détail. L'étude récente du Conseil économique du Canada sur la disparité régionale intitulée «Living Together» portait principalement sur le potentiel des questions fiscales comme dispositif d'expansion. Voici un passage d'une de ses recommandations:

Nous recommandons que les divers instruments de politique fiscale utilisés par le gouvernement fédéral... soient choisis de façon à accroître la proportion de la demande nationale dans les régions où le chômage est considérable.

Nous ne sommes donc pas les seuls à croire que le ministre des Finances devrait jouer un rôle spécial, sinon central, dans l'expansion régionale. Tout d'abord, le ministre des Finances a négligé jusqu'ici à jouer un rôle actif tandis que le gouvernement ne se rendait même pas compte des graves inégalités du régime bancaire canadien qui, dans son rendement tout au moins, semble traiter injustement les régions à lente expansion ce qui les astreint à consommer plutôt qu'à produire dans l'économie canadienne.

● (1530)

Si nous examinons le dossier des prêts aux entreprises pour la région de l'Atlantique, qui compte près de 10 p. 100 de l'ensemble de la population, nous constatons que cette région a reçu au cours du premier trimestre de l'an dernier, 7.3 p. 100 des prêts de moins de \$200,000, 6.7 p. 100 des prêts allant de \$200,000 à un million de dollars, 6.6 p. 100 des prêts de un à cinq millions de dollars et 4.7 p. 100 de ceux de plus de cinq millions de dollars. Quant aux prêts personnels, ceux qui favorisent la consommation et non la production, la région en a reçu plus que sa part, un peu plus de 10 p. 100, des banques canadiennes.

Il nous est facile de comprendre pourquoi nous n'avons pas reçu davantage de prêts de cinq millions de dollars et plus, car nous savons que dans la région atlantique, notre structure

[M. MacDonald (Egmont).]

industrielle repose fondamentalement sur la petite entreprise. Toutefois, dans le cadre d'un régime financier non discriminatoire, on pourrait s'attendre à ce que ce handicap soit largement compensé sur le plan des petits prêts. Toutefois, même pour ce qui est des prêts garantis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, une seule des banques à chartre compense à peu près le nombre minime de prêts importants consentis à la région atlantique.

Pour donner à la Chambre une idée de la situation actuelle, la Banque royale a consacré 7.8 p. 100 des prêts qu'elle a consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises en 1975 à la région de l'Atlantique, la Banque Canadienne Impériale, 8.3 p. 100, la Banque de Montréal, 8 p. 100, et la Banque Toronto-Dominion 0.5 p. 100. Pour l'ensemble des banques à chartre, la moyenne s'établit à 8.9 p. 100 et la seule exception à ce bilan des plus injuste a été la Banque de Nouvelle-Écosse, avec un taux de 13.8 p. 100.

Si nous voulons créer des emplois permanents dans l'Est, nous allons manifestement devoir dépendre fortement du secteur privé, qui doit être certain de pouvoir disposer de capitaux s'il veut se développer. De toute évidence, ces chiffres revêtent une importance capitale pour le rôle que les investissements privés pourront jouer à l'avenir dans la région de l'Atlantique. Et pourtant, dans les propositions de réforme du système bancaire canadien proposées par le gouvernement dans le Livre blanc sur les opérations bancaires paru en août dernier, il n'était pas question d'inciter les banques à mieux répondre aux besoins des régions défavorisées. On ne parlait pas davantage d'une éventuelle décentralisation du système bancaire en vue de rendre les banques plus sensibles aux besoins locaux. On n'y prévoyait aucune façon de rendre les taux d'intérêt ou les conditions de garantie plus équitables pour les chefs de petites entreprises. Le document ne parlait pas non plus de la façon dont on pourrait utiliser intelligemment les banques pour favoriser l'esprit d'initiative dans les régions à croissance lente. Je parle de tout cela car, à mon avis, c'est le gouvernement fédéral qui doit prendre l'initiative dans ce domaine, et, jusqu'ici, il faut bien reconnaître que le ministre des Finances n'a rien fait dans ce sens. Je n'ai pas entendu un seul de ses collègues non plus, pas même le ministre de l'Expansion économique régionale, intervenir au sujet de cette question fort critique.

Il suffit de voir le système tarifaire dont le ministre des Finances est en grande partie responsable pour voir qu'il ne tient nullement compte des besoins les plus criants de nos régions défavorisées. Dans les régions sous-développées du pays je crois en effet que ce système crée d'énormes difficultés. Si je peux reprendre une phrase lourde des réminiscences qui lui sont attachées, c'est un système à mon avis qui oblige le perdant à payer pour protéger une partie des régions industrialisées, tout en empêchant toute possibilité d'expansion dans les régions défavorisées. Même le gouvernement de l'Ontario—l'Ontario constituant le cœur industriel du Canada—a reconnu que nos tarifs créaient des difficultés et menaient à la discrimination; il l'a déclaré publiquement, en annonçant dans son dernier budget qu'on les supprimerait graduellement et qu'on y apporterait les changements nécessaires.